Lue 2 fois
LI.
1785

No. 11 XV

Observation sur un accouchement laborieux dans lequel l'application du forceps a été necessitée par la complication des accidents.

par M. desormeaux

La nuit du dimanche 24 avril dernier, je fus appellé a trois heures du matin, rue des sts peres fauxbourg st germain pres celle de grenelle pour l'epouse du nommé bellhomme Mtre charon, qui etoit en travail depuis 38 heures, il y en avoit vingt que les eaux etoient ecoulées; cette femme etoit enceinte de son premier enfant, agée de trente deux a trente trois ans, d'une faible constitution, mais avoit cependant eprouvé pendant sa grossesse que les accidents ordinaires a cet état. lorsque j'arrivay elle etoit sans connoissance l'on me dit qu'il y avoit quatre heures qu'elle avoit des convulsions, et environ deux que ces convulsions etoient continuelles.

j'observai alors qu'elles tenoient dans cet instant a l'etat epileptique; elle rendoit une salive ecumeuse, et sanguinolente, la respiration tres laborieuse et accompagnée d'un ralement considerable. je touchai aussitot la femme sans m'arreter aux explications que me vouloient donner la sagefemme et les assistantes sur la cause de ces convulsions. je rencontray d'abord plusieurs replis du cordon umbilical dans le vagin, la tete etoit fortement engagée dans le detroit superieur, il y avoit une tumefaction assez considerable au cuir chevelu, et l'ovale superieur etoit disposé de maniere que l'occiput etoit appuié sur le pubis droit, et le front correspondant a la symphise posterieure du meme côté: pendant mon examen la sagefemme m'assuroit

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

ARC 52 no 10

que l'enfant etoit mort que les écoulemens etoient noirs et de mauvaise odeur, que le cordon ne battoit; a la verité les pulsations etoient faibles, le meconium delayé avec les ecoullemens blancs, leur donnoit une couleur brune,-[que malheureusement on ne prend que trop souvent pour des signes de la mort de l'enfant] mais ayant fait fixer la femme autant que son etat le pouvait permetre, sans retirer ma main je me fis servir la branche mâle du forceps, et la placai, l'introduction de l'autre-branche fût plus difficile relativement a l'etat de la femme, mais ayant fini mon application, en inclinant la courbure de champs de mes branches du côté gauche je degageai la tête et placay l'occiput vers la cavité cotyloïde gauche, je la descendis dans cette position jusqu'au detroit inferieur, ou alors je la redressai pour terminer l'accouchement qui fut tres prompt, eu égard a l'etat de la mere; l'enfant etoit a la verité dans un etat asphyxique il fut rappellé a la vie un quart d'heure apres, par les soins que je lui donnai.

les convulsions se soutinrent neanmoins chez la mere pendant trois heures, et elle ne reprit l'usage de ses sens que plus d'une heure apres la cessation des mouvemens convulsifs. je lui ordonnay alors une potion antispasmodique, et fis rester mon eleve aupres d'elle pendant le reste de la nuit.

Revenue de son etat, elle ne croyoit pas être accouchée, et la vüe de son enfant la surprit, elle lui presenta le teton quoique tres fatiguée et l'enfant le prit: je lui fis une visite sur les onze heures du matin du meme jour, je la trouvai sur son seant ayant son [+ enfant] a son sein; elle n'eprouvoit aucunes douleurs aux parties naturelles, les urines avoient bien passé, ainsi que

les autres écoullemens, elle n'éprouvoit d'autres accidents qu'une lassitude générale mais sans accablement, des douleurs dans les yeux, et dans l'interieur de la bouche.

Au moment que je donne cette observation, la mere et l'enfant qu'elle continue de nourir, se portent aussi bien que si l'accouchement eut été operé par les seules forces de la nature.

D'après ces observations ne doit on pas conclure.

1°. qu'il faut apporter la plus grande circonspection, lorsqu'il s'agit de prononcer sur l'état de vie, ou de mort de l'enfant et qu'il seroit dangereux de regarder dans toutes les circonstances, les écoulemens noirs et l'immobilité du cordon comme des signes certains de la mort; puisqu'ils se rencontrent de même lorsque l'enfant n'est que dans un état d'asphixie duquel tres souvent on le peut retirer?

2°. que la crainte de la compression du cordon ne doit jamais être un motif assez puisant pour s'interdire les avantages que nous procurent l'application du forceps, employée avec connoissance de cause, et dirigée par une main exercée a cette application, surtout lorsqu'il est prouvé par la pratique journaliere que cette compression instantanée ne peut jamais produire un effet bien dangereux pour l'enfant. Fin

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE